

## ACAL- Vœux du Président – année 2015

Ce début d'année 2015 a été marqué par des événements à la fois inattendus et pourtant prévisibles.

Les mois à venir vont naturellement amener une redéfinition de l'action sociale, sans remettre en cause sa nécessité mais en la resituant dans sa nouvelle complexité socio-économique.

Mais en relisant l'histoire de notre association et celle de l'action sociale n'est-ce pas la gestion de ces ajustements voire de ces ruptures qui constitue notre spécificité ?

A la lumière de notre histoire institutionnelle, et alors que nous allons fêter le cinquantième de notre premier établissement, je voudrais vous livrer à l'occasion de ces vœux et à travers deux idées ce qui à mes yeux a fait notre succès et ce qu'il faut préserver pour relever les défis de demain.

1ère idée : Si nous n'avons pas la légitimité de définir la commande publique, il nous appartient de l'inspirer et dans certaines circonstances de l'anticiper.

2ème idée : Par contre, nous nous devons d'être des interlocuteurs de qualité et cela passe par notre capacité, à partir de nos différences de promouvoir des valeurs et des actions communes.

\* \* \* \* \*

**La première idée (je la rappelle : « le développement passe par l'adaptation à la commande publique et au changement), ....**

**Cette première idée repose sur trois mots clés : « le développement » et « le changement », d'une part, « la commande publique », de l'autre.**

**Le « développement » et le « changement » :**

L'ACAL en 2015 a dépassé ses cinquante ans d'existence. Elle est devenue pendant cette période, à partir de l'engagement personnel de ses fondateurs (je pense à Jean Rossini et à Raymond Breffeil), engagement d'abord au seul service de la justice, un ensemble diversifié et décuplé d'activités au service des personnes démunies ou en quête de solutions de logement. Grâce à l'activité et aux initiatives de son directeur Alain JACOB, mais bien sûr à l'action de tous, cadres, salariés et administrateurs, l'ACAL est devenue un acteur départemental majeur. L'ACAL ce sont maintenant 80 professionnels et 20 bénévoles, 300 personnes prises en charge tous les jours.

L'histoire de l'ACAL débute en 1961 dans le cadre des dispositions de la loi 1901 et du code de procédure pénale (art. D567CPP) pour soutenir l'action du juge de l'application des peines et du comité de probation.

Dès 1965 est mis en place un centre d'hébergement pour hommes sortant de prison avec une capacité de 13 lits.

En 1972 est créé le premier poste éducatif sur le centre d'hébergement avec comme conséquence l'évolution qualitative en centre d'hébergement et de Réadaptation Sociale (CHRS) et l'adoption du nom « L'ARC-EN-CIEL ».

En 1977 est créé le centre d'hébergement l'ARCHE pour femmes sortantes de prison ou compagnes de personnes incarcérées.

Alain un rappel, en 1984-1985, sous l'impulsion d'un jeune éducateur chef nommé Jacob et d'un jeune président nommé Brunet, l'ACAL s'intègre au programme expérimental de réinsertion par l'économique en créant l'Association Sociale de Travail et de Formation (ASTF – Association filiale de l'ACAL jusqu'en juillet 1998).

En 1987, création d'une «Antenne des Urgences Sociales» : « LE SEUIL » articulée sur le CHRS « L'ARCHE », avec un réseau d'hôtels – restaurants pour accueil permanent (24 heures/24) émergeant au «Plan Précarité – Pauvreté ».

En 1989, création d'un «Foyer pour femmes enceintes en difficultés » en articulation sur le CHRS « L'ARCHE » puis autonome, aujourd'hui dénommée «LE RIVAGE ».

En 1990, création d'un service d'Accompagnement au Logement « LE LOGIS » dans le cadre de la loi du 31 mai 1990.

En 1999 l'ACAL reçoit la mission de faire fonctionner le N° Vert « Accueil sans Abri 115 », installé dans un 1er temps au CHRS "Arc en ciel", puis intégré dans le dispositif SEUIL - ARCHE – LOGIS. A ces deux dernières occasions Joaquim Casanovas, aujourd'hui vice président, était président de l'ACAL.

En 2001 l'Association Catalane d'Aide aux Libérés devient l'Association Catalane d'Actions et de Liaisons.

En 2005 est décidé le projet de transformation et d'extension des 2 établissements CHRS "Arc en ciel" et « l'Arche ».

En 2007 est ouvert le CHRS tout public.

En 2008 la Résidence Accueil "Les Carmes" est ouverte avec une capacité de 11 places, capacité portée à 23 places le 1er décembre 2009 et à 30 places en 2011.

En 2009, ouverture d'un service Lits Halte Soins Santé (LHSS) avec 4 places.

En 2010 agrément pour des activités d'ingénierie locative et de gestion locative sociale.

En 2012 conventionnement de 56 places en Hébergement d'Urgence de Demandeurs d'Asile (HUDA).

En 2013 conventionnement de 50 places en Hébergement d'Urgence de Droit Commun (HUDC).

Pendant ces cinquante ans L'ACAL, ses administrateurs et bénévoles, ses directeurs successifs, ses cadres et ses personnels éducatifs auront su s'adapter aux évolutions de la demande publique et mettre en musique des textes aussi innovants que la loi du 19 novembre 1974, le décret du 15 juin 1976, la loi du 30 juin 1975, le décret du 24 mars 1988, la loi du 29 juillet 1998, le décret du 3 juillet 2001, la loi du 2 janvier 2002.

Mes vœux vont vers la préservation de cet esprit de développement, d'innovation et de changement.

**« L' adaptation à la commande publique ».**

La raison d'être, la légitimité, les moyens d'existence et de fonctionnement de l'ACAL proviennent de la puissance publique étatique ou départementale. Par l'ACAL les pouvoirs publics gèrent indirectement des services qui représentent d'importants enjeux dans les politiques publiques.

Elle se doit, donc, d'être en symbiose avec ses commanditaires.

Qu'attendent-ils de nous ?

Nous l'avons demandé encore récemment au représentant de l'Etat: l'ACAL doit s'attacher à devenir de plus en plus et toujours d'avantage le partenaire privilégié des pouvoirs publics en ce qui concerne l'hébergement des femmes, des femmes avec enfants, des familles, des demandeurs d'asiles, des personnes en demande de soins. Ce n'est pas en contradiction avec notre projet associatif, nos personnels y ont montré leurs savoir faire Je vous souhaite, comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour de préserver et de privilégier notre première qualité : savoir rapidement nous adapter à la commande publique.

C'est dans cet objectif qu'en 2014 a été repris le projet d'intégration du CADA de FUILLA et que ce projet est en phase de finalisation (les deux associations ont prévu deux assemblées générales extraordinaires le 29 janvier qui doivent parachever la fusion.

Je salue à cet instant les administrateurs de l'association FPA et les salariés du CADA de Fuilla qui sont présents ce soir et à qui je souhaite la bienvenue en notre sein, ainsi qu'une longue collaboration fructueuse et enrichissante.

C'est également dans cette optique qu'ont été présentées ou sont en cours de présentation une demande de 4 places supplémentaires en LHSS, une demande de création de 10 places supplémentaires à la résidence Accueil.

Je souhaite, donc, l'ACAL, association et services, préserve sa capacité d'adaptation qui repose sur une égale capacité d'ingénierie afin d' « inventer le futur », et **ce grâce à la deuxième idée force (« la capacité à travailler ensemble »).**

#### **Premier mot clé : « La capacité ».**

Le développement de l'ACAL a eu pour conséquence une augmentation très importante d'activités précaires répondant à une demande toujours renouvelée homogène dans sa technicité éducative mais aussi administrative. C'est aussi de cet aspect dont je veux vous parler. Chaque nouvelle action, parce qu'elle suppose de nombreux partenariats génère une augmentation importante de tâches diverses. Chaque nouvelle action nécessite une appropriation de la matière et une analyse de son coût, imposant le développement et la requalification des services administratifs communs au niveau du siège.

Par ailleurs, au niveau associatif la nature même du développement de l'ACAL que je viens de décrire a rendu nécessaire une implication encore plus approfondie de l'association demandant aux administrateurs de s'impliquer techniquement aux cotés de la direction ceci afin d'assumer leurs responsabilités.

La composition du nouveau bureau est le reflet de cette préoccupation. Le nouveau bureau est désormais composé de personnes ayant à titre de salarié ou de bénévole manifesté depuis très

longtemps leur profond attachement à l'ACAL mais aussi également de professionnels aux compétences complémentaires.

Cela a supposé de leur part une plus grande disponibilité. Le bureau a ainsi désigné certains de ses membres pour se réunir une demi-journée voire une journée par semaine au siège avec votre direction afin de connaître en profondeur chaque dossier. la création d'un conseil exécutif a permis d'alléger cette charge.

Les administrateurs ont voulu, ainsi, se donner les moyens d'assumer pleinement leurs responsabilités et en premier lieu celle d'employeur en veillant à préserver la sécurité de l'emploi, à créer les conditions du développement de vos perspectives de carrière au sein de l'ACAL, à veiller à être en mesure de prendre les décisions les plus appropriées à l'occasion et en prévision du départ de notre directeur emblématique.

J'émetts le vœu que ce travail d'appropriation et d'étude soit analysé comme une démarche responsable d'un employeur mû par le seul souhait de prendre les décisions de gestion les plus pertinentes dans l'intérêt des services et des personnels au service de nos usagers.

### **Deuxième mot clé : Le « travail ensemble » :**

L'association est bien un employeur mais c'est un employeur qui n'a aucun moyen financier propre puisque la puissance publique décide de ses ressources, qui ne fait aucun bénéfice, qui n'est pas rémunéré. L'association sans la légitimité donnée par l'État et sans le liant avec la direction et les salariés n'est rien, ne sert à rien.

Il est de la compétence de l'association d'assumer les décisions stratégiques et économiques. L'association est responsable de votre emploi et des deniers publics. Responsabilité redoutable dans un environnement en crise économique et dans un fonctionnement aussi complexe que celui de l'ACAL. Les administrateurs afin d'assumer complètement cette responsabilité revendiquent la liberté de l'imagination qui seule permet d'explorer toutes les voies dans le réalisme de l'action qui tient compte des contraintes administratives et économiques. C'est à mon sens le moyen de vous donner les meilleures garanties au niveau de vos perspectives d'emploi, mais aussi au niveau de vos conditions de

travail. Les administrateurs sont au service de l'intérêt général, des usagers et des salariés. Soyez en persuadés. Nous ne sommes animés par aucun autre idéal que celui de servir l'intérêt général.

Cette fin d'année a été marquée au sein du rivage et de l'Arc en Ciel par des événements festifs et des rencontres. Les administrateurs ont été impressionnés et émus, je dis bien émus, par la qualité, la sérénité, la convivialité de ces instants. Sachez-le, votre travail est unanimement reconnu. Vos valeurs professionnelles de solidarité, de fraternité, d'humanité sont les nôtres. Le seul fait que depuis très longtemps nous donnons de notre temps et de notre énergie à l'action associative et sociale et à celle de l'ACAL témoigne de cette réalité. Nos valeurs sont communes. Nos objectifs sont naturellement les mêmes.

Demeurent les moyens permettant d'organiser le travail ensemble. Il s'agit pour moi d'un engagement et d'un vœu.

A partir de cette première étape nécessaire de travail de dossiers, doit être maintenant mise en place une démarche effective et concrète de dialogue. Une parenthèse ouverte et immédiatement refermée : cette mise en place pratique sera favorisée par le fait que je serai à la retraite dans quelques semaines et, donc, infiniment plus disponible.

Cette démarche du travail ensemble doit concerner tous les niveaux de l'association : le conseil exécutif, le bureau, le conseil d'administration. Mon vœu est d'y faire mieux vivre les débats afin de permettre à tous les administrateurs d'exercer pleinement leur responsabilité et de trouver à l'occasion de leurs travaux au sein de l'ACAL une source d'enrichissement personnel. C'est un vœu et une promesse.

Cette démarche doit impérativement concerner également les salariés. Concrètement, seront organisées sans délai et systématiquement des rencontres entre administrateurs et équipes. Concrètement, j'é mets le vœu que toutes les questions puissent y être abordées, en confiance, dans le respect des rôles des uns et des autres.

Je demande à votre directeur de proposer en accord avec les chefs de service un calendrier de nos déplacements au sein des différents services.

J'ai été long. Trop sans doute.

Ma confiance en nous repose sur le fait que nous partageons les mêmes valeurs et que nous sommes tous en situation de comprendre que si nos postes de responsabilité sont différents, les conditions de la pérennité de l'ACAL nécessitent confiance mutuelle, liberté de penser et d'imaginer au service du réalisme de l'action.

Par une formule romanesque, enflammée et inspirée qui correspond bien au caractère et à la pensée de Joaquim, je nous souhaite en 2015 : « Une aptitude à remettre en cause nos propres certitudes, le sens du concret et l'envie de réaliser, les pieds par terre et la tête dans les étoiles. ».

Retrouvons nous maintenant pour partager un moment de convivialité.